



ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

20 décembre 2023

LETTRE CIRCULAIRE N° 2180

Destinataire : Tous les membres de l'Association des employeurs maritimes

Objet : Tarifs d'opération des préposés aux amarres de l'AEM — Port de Montréal

Le conseil d'administration a examiné les exigences de financement de 2024 de l'Association pour les opérations de ses préposés aux amarres au Port de Montréal.

Le conseil d'administration a convenu que les tarifs des services des préposés aux amarres seraient ajustés en 2024. À partir du 1^{er} janvier 2024, les tarifs des services des préposés aux amarres augmenteront de 10 % par mouvement.

Ces informations confirment qu'au 1^{er} janvier 2024, les tarifs pour les services des préposés aux amarres de l'AEM seront les suivants :

Navires océaniques :	2 721 \$ par mouvement
Navires de passagers :	3 556 \$ par mouvement
Navires côtiers : (125 mètres ou moins)	1 388 \$ par mouvement

Ces frais s'appliquent à tous les navires qui sont assujettis aux conditions en vertu de la convention collective du syndicat des débardeurs, section locale 375, Montréal, y compris les navires qui utilisent l'article 22.02 (groupes de préposés aux amarres) de la convention.

La présente lettre circulaire modifie les tarifs des services des préposés aux amarres de la manière expliquée dans la lettre circulaire n° 2171 datée du 23 janvier 2023.

Cordialement,

Chantal Lefebvre
Trésorière

www.aem.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, aile n° 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246